



Plan de gestion provincial du doré

Le Réservoir Gouin fera exception

La Tuque – Le 20 janvier 2011- (Pour publication immédiate)

Le plan de gestion du doré qui prévoit la gamme de tailles et l'interdiction de transporter les poissons en filets ne s'appliquera pas sur le territoire de l'aire faunique communautaire (AFC) du Réservoir Gouin en 2011.

« Le Réservoir Gouin est exclu en ce moment puisque des études sont présentement en cours en vue de documenter l'évolution de l'état de la population de doré. Il était donc prématuré d'inclure l'AFC du Réservoir Gouin, dans un plan de gestion sans avoir les données définitives de cette étude. Les résultats permettront entre autres de déterminer si les actions entreprises depuis 2000 ont porté fruit ou si d'autres mesures doivent être mises en place afin de maintenir une exploitation durable et de qualité. L'étude est menée conjointement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) avec lequel nous avons fait des pêches expérimentales au cours des deux dernières années. Bien qu'il nous reste une année d'inventaire à compléter pour un secteur en particulier,, les données issues des inventaires de 2009 et 2010 devraient permettre d'établir, au besoin, les mesures réglementaires à appliquer pour le printemps 2012. Des discussions auront cours avec le MRNF entre les mois de mars et novembre à cet effet. », explique le directeur général de l'AFC-Gouin, Claude Gauthier.

Le plan de gestion du doré prévoit des modalités différentes selon qu'il s'agit d'une population à croissance rapide, soit dans les environs du fleuve



Saint-Laurent et au sud, ou d'une population à croissance lente au nord du fleuve », explique Claude Gauthier. Le plan inclut donc la Mauricie au complet, à l'exception du Réservoir Gouin.

Jusqu'à présent, les efforts de préservation de la ressource au Réservoir Gouin donnent des résultats encourageants. « Nous avons constaté dans un secteur une certaine augmentation du doré dans un endroit qui n'était presque plus fréquenté par les dorés. Les gens de ce secteur sont heureux de pouvoir recommencer à prendre du poisson près de leur chalet », mentionne M. Gauthier.

-30-

Source: AFC Gouin

Claude Gauthier D.G.

(819)676-7342